

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 11 MAI 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-045

**Attribution d'une subvention exceptionnelle
au Comité de Jumelage de La Balme de Sillingy**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOMÉ

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNEN, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Martine FREBOURG à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Anthony LABALME à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Alexandre VITTOZ à Monsieur Guillaume SOL

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Madame Elodie DONDIN, Maire-adjointe déléguée à la vie associative, aux sports et aux loisirs, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le Comité de Jumelage de La Balme de Sillingy fête cette année son 20^e anniversaire de la Charte d'Amitié avec les communes bretonnes de Bourg-Blanc et Coat-Meal.

Pour célébrer cet événement, une soixantaine de Bretons, ainsi qu'une délégation d'italiens de la ville jumelée de Colle Umberto seront présents sur la commune du jeudi 4 au lundi 8 juin 2026.

Afin d'accompagner l'association dans la prise en charge des frais inhérents à l'organisation de cet anniversaire, il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, correspondant à la somme définie pour les célébrations de 20 ans d'anniversaire.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 29 avril 2026 ;

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local ;

VU l'exposé présenté par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie associative, aux sports et aux loisirs ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Comité de Jumelage de La Balme de Sillingy pour l'organisation du 20^e anniversaire de la Charte d'Amitié avec les communes bretonnes de Bourg-Blanc et Coat-Meal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO**



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.